

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

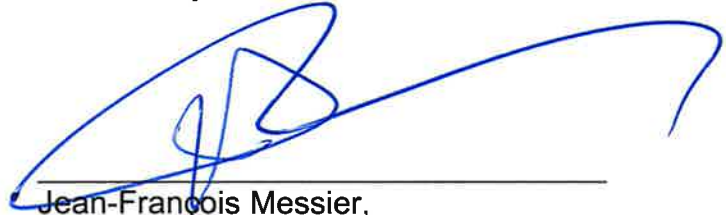
AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil de la Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 20 juillet 2021 à 20 h, le règlement suivant :

REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – REGLEMENT NUMERO 695-1

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Municipalité.

Le règlement numéro 695-1 entre en force et en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 23^e jour du mois de juillet 2021.



Jean-François Messier,
secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 695-1 à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site Web de la Municipalité, en date du 23 juillet 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour du mois de juillet 2021.



Jean-François Messier,
secrétaire-trésorier et directeur général